

Appel à projets de podcast natif

Comment parler de ça avec mon enfant ?

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination à la fois du public 'Jeunes Adultes' (25-39 ans) pour son média TIPIK.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématique :

Comment parler de la mort avec son enfant ? Comment aborder la masturbation, les inégalités, l'avenir ? Comment lui expliquer le terrorisme, le changement climatique ?

Il n'est pas toujours facile pour les parents de discuter avec son enfant des grands concepts du monde actuel et de la vie en général – ceux-ci sont complexes, nuancés, incertains, parfois philosophiques. Cette série podcast documentaire vise à les aider à aborder et expliquer des thématiques de la vie et du quotidien. Des différences aux points communs, les épisodes brasseront une série de sujets universels et contemporains :

la mort, la sexualité (masturbation, reproduction, règles, porno...), le handicap, l'arrivée d'une petite sœur ou d'un petit frère, la guerre, le terrorisme, le changement climatique, l'avenir, le racisme, les religions, les gros mots, le divorce/la séparation du couple, le bégaiement, l'hypersensibilité... (liste non exhaustive).

Ces thèmes sont parfois abordés de manière posée, mais ils peuvent surgir de façon complètement impromptue de sorte qu'il n'est pas toujours évident d'avoir les mots justes sur le moment.

Ce podcast se propose d'être une véritable boîte à outils pour aider les parents à aborder ces sujets et répondre aux questionnements auxquels leurs enfants, petits comme grands, sont confrontés en 2024.

b) Genre, traitement, ton

Série **documentaire** qui aborde la thématique de manière originale, avec un **ton** intime, dynamique, sans langue de bois, et touches d'humour.

L'approche documentaire pensera à objectiver la pertinence des propos (chiffres, moyenne, qui permettent au public de se situer...).

Le projet est incarné par un·e (ou plusieurs) **protagoniste** charismatique et passionné·e, qui sera une personnalité connue du public de TIPIK.

Les intervenant·es (nombre au choix) partageront une histoire personnelle forte, concernante, et leurs profils sont diversifiés (âge, genre, origine, lieu en Belgique), proches du public cible

c) Format

Série documentaire audio de 20 épisodes minimum sous forme sérielle, de format court, qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif (audio), c'est-à-dire un contenu adapté au format d'un podcast natif diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast (liberté de ton et de format, thématique originale, storytelling & rythme spécifiques...) et consommé « en transit » et à la demande.

d) Audience cible

Public « Jeunes adultes » (25-39 ans) en Belgique francophone et grand public, toutes générations confondues) en Belgique francophone

Proximité : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité ;

Diversité : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenant·es dans le podcast natif. Le projet s'adresse aux personnes de tous les genres, sexes et orientations sexuelles, et de toutes origines socio-économiques et sociales.

e) Objectifs

Boîte à outils pour aider les parents à aborder certaines thématiques avec leurs enfants.

f) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- [Ma langue au chat](#), pour la qualité de la production et les thématiques
- [Les enfants vont bien](#), pour le dialogue réel entre adulte et enfant
- [Les enfants du bruit et de l'odeur](#), pour les différents angles (surtout centré autour du racisme et des discriminations)
- [La Matrescence](#), pour la prise de recul sociologique actuelle
- [Et pourquoi ?](#) pour les idées de thématiques
- [Adulte, mode d'emploi](#) pour le ton 'jeune adulte' et l'approche 'boîte outils'
- [Parentalité\(s\)](#), pour le contenu d'expertise

g) Critères de sélection

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis. Le contenu est adapté à la **production** d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur·ice, réalisateur·ice, producteur·ice, ingénieur·e du son...), de montage, de ton... durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Caractère innovant du projet, approche originale
- Histoires et protagonistes inspirant·es, garant·es d'un ancrage local en Wallonie et à Bruxelles, et aux profils et expériences de vie diversifiés
- Potentiel narratif et informatif du documentaire sonore et des thématiques explorées
- Rigueur documentaire, point de vue d'auteur·ice et réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités et accès au terrain

- Note d'intention concernant la diversité présente au sein des intervenant·es et de l'équipe de production
- Bonus : réflexion quant à la stratégie de promotion (et d'impact) de la série via d'autres réseaux afin d'atteindre un public le plus large possible
- Donner envie d'écouter la série à la lecture du dossier

3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 1 ;
 - être présenté par un **producteur·rice indépendant·e** dont l'objet social relève en ordre principal du secteur audiovisuel, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier de 5 pages maximum** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé **avant le lundi 22 avril 2024 à midi** :
 - Un pitch (une page maximum)
 - Une note d'intention de l'auteur·rice principal·e (démarche, enjeux...)
 - La structure et ton du podcast et mécanique des épisodes, notamment les thématiques et/ou intervenant·es, le nombre et la durée des épisodes prévus et la durée d'un épisode
 - Un budget prévisionnel du pilote et de la série
 - Intentions visuelles et sonores (moodboard, références)
 - Un planning de production prévisionnel du pilote et de la série

Les dossiers doivent être envoyés via le formulaire prévu mis à disposition sur le site de la RTBF rtbf.be/appelaprojets

4. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, jusqu'à maximum 2 projets seront présélectionnés pour une première phase de développement.

Dans cette phase, chaque projet recevra 3000 euros pour produire

- un pilote diffusable de (diffusable = détails discutés avec les lauréats lors de cette première phase)
- un dossier de production approfondi et définitif, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production de la saison

Parmi les 2 dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu. Cette enveloppe servira à couvrir le budget total du podcast. Ce budget sera établi de manière pertinente en fonction du projet proposé et des réalités du marché.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.¹

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) mars 2024 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF
- 2) **Lundi 22 avril 2024 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) mai 2024 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) mai-juin 2024 : phase 1 – phase de développement
- 5) fin juin 2024 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2
- 6) juillet-décembre 2024 : phase 2 – production des 19 autres épisodes (minimum) ;
- 7) 15 décembre 2024 : livraison du projet
- 8) 2025 : diffusion

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lucie Rezsöhy, chargée de production, à l'adresse : lcr@rtbf.be

¹ Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).